Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 064-246401756-20261103-DP_2026_75-DE

PAYS de NAY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# DECISION DU PRESIDENT
# N° DP_2026_75
# ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ACQUISITION OU A LA LOCATION D'UN BROYEUR A VEGETAUX POUR LES PARTICULIERS

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération n° D_2026_0302_24 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aide financière à l'acquisition ou à la location d'un broyeur à végétaux pour les particuliers.

Vu la délibération n° D_2026_0511_45 du 11 mai 2026 portant délégation au Président pour attribuer les aides financières à l'acquisition ou à la location d'un broyeur à végétaux pour les particuliers.

Vu la complétude du dossier transmis en main propre le 2 novembre 2026

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Nay soutient à hauteur de 30% du prix d'achat TTC dans la limite de 100 € par foyer,

## DÉCIDE

Article 1 : Une aide financière de 89.70€ (Quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix centimes) est attribuée à Monsieur [redacted] Gilles, [redacted] à Arros de Nay (64800).

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Trésorier du SGC Nay-Morlaas.

A Bénéjacq, le 3 novembre 2026

Le Président,

**Christian PETCHOT-BACQUE**

Communauté de communes du Pays de Nay * 64800 BENEJACQ *

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 064-246401756-20261103-DP_2026_75-DE